

Procès-Verbal
Séance du Conseil Municipal
tenue en Mairie
le 6 mai 2026
à 20 heures 30

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. Philippe FORTIN, Maire

PRÉSENTS : MME BALARD B. – M. BERNIER C.
MME CIOTTI M. – MME DELICOURT M.
M. DEPETASSE G. – M. DROUIN N.
MME GARNIER F. – MME GUERIN S.
MME HUON S. – M. LECOT T.
MME NIBAULT G. – M. ROBOT H.
M TAVARES M. – M.TONNEAU C.-H.

ABSENTS EXCUSÉS
ET REPRÉSENTÉS : M. FOYART J-B. représenté par BERNIER C.
M. MOUTAMA J-C. représenté par FORTIN Ph.
MME SAMSON C. représentée par BALARD B.

ABSENTE EXCUSÉE : MME JOURNO S.

SECRÉTAIRE : MME NIBAULT Géraldine

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	15
Nombre de conseillers représentés :	3

Date de la convocation : 23 avril 2026

Affiché, le 11 MAI 2026
Le Maire,



Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Additifs à l'Ordre du Jour :
 - Décision Modificative budgétaire n° 1 – Budget Principal
 - Désignation du Jury Criminel 2027
3. Approbation du procès-verbal du 1^{er} avril 2026
4. Acquisition parcelle « sente Marcel Rignault »
5. Bail Local infirmier, route de Bray
6. Soutien au projet de création d'une micro-crèche
7. SDESM : Adhésion Groupement de commande maintenance et travaux Eclairage public
8. Décision Modificative Budgétaire n° 1 – Budget Principal
9. Désignation du Jury Criminel 2027
10. Affaires diverses

I ADDITIFS À L'ORDRE DU JOUR

Le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour :

- Décision Modificative budgétaire n° 1 – Budget principal,
- Désignation du Jury Criminel 2027.

Accord à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

II DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance.

Madame Géraldine NIBAULT est désignée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés du Conseil Municipal, secrétaire de séance.

III APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} AVRIL 2026

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026.

Le Procès-Verbal de la séance du 1^{er} avril 2026 n'appelle pas d'observation particulière du Conseil Municipal et est **APPROUVÉ à l'unanimité des membres présents et représentés** du Conseil Municipal.

IV ACQUISITION PARCELLE Sente Marcel Rignault

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a décidé, par délibération du 6 octobre 2020, d'acquérir à titre gratuit les parcelles AH 148, AH 225 et AH 228. Ce sont des parcelles privées en indivision des propriétaires riverains, formant une sente privée.

La Commune avait été très régulièrement contactée par les différents propriétaires et locataires pour des problèmes d'assainissement. Cette sente présentait une problématique de santé publique, compte tenu de l'écoulement des eaux usées sur la chaussée.

Des travaux ont été depuis réalisés par la Commune, mais l'acquisition desdites parcelles n'a toujours pas été régularisée.

Au vu du temps passé, avec changement de notaire, succession régularisée, des frais déjà engagés par la Commune... Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge les frais de notaire, afin de régulariser au plus vite cette acquisition, et désigner Maître Axel LETELLIER, Notaire à Provins.

Accord à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

V BAIL LOCAL INFIRMIER

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a acheté l'ancien bâtiment Pro et Cie, sis route Bray.

Dans un premier temps des travaux de la cellule 1 ont été réalisés. Ces travaux ont permis d'accueillir la Pharmacie des Arches avec laquelle un bail a été signé.

A la demande d'un groupe d'infirmières, la deuxième cellule vient d'être aménagée et peut les accueillir.

Monsieur le Maire les a rencontrées et leur a proposé de signer un bail professionnel.

Monsieur le Maire propose de signer un bail pour un loyer mensuel de **120 €uros (cent vingt euros)** par infirmier.

Accord à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

VI SOUTIEN AU PROJET DE CRÉATION D'UNE MICRO-CRÈCHE

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'un projet de création d'une micro-crèche est en cours, route de Provins.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les porteurs du projet. Il s'agirait d'une micro-crèche (enfants âgés de 10 semaines à 3 ans) de 12 berceaux avec un effectif de 5 employés.

La date prévisionnelle d'ouverture serait à la rentrée 2027, avec des horaires de 7h30 à 19h00. Le Conseil Municipal est sollicité afin d'émettre un avis favorable à ce projet.

Avis favorable à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

VII SDESM : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « Maintenance et travaux Éclairage Public 2027-2030 »

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est adhérente au Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM), qui gère l'entretien et la maintenance de l'éclairage public. Le groupement de commande en cours avec Bouygues Energie se termine le 31 décembre 2026.

Le SDESM propose de relancer un nouveau groupement de commandes à l'échéance et d'en assurer la coordination pour deux ans (tranche ferme) et de deux années complémentaires (tranche conditionnelle) soit du 01/01/2027 au 31/12/2030.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement coordonné par le SDESM.

Accord à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

VIII DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1 B- UDGET GÉNÉRAL

Le Maire propose à l'assemblée de régulariser certaines opérations de dépenses et de recettes, en procédant à la ventilation des crédits nécessaires au règlement d'honoraires d'architecte pour l'aménagement de la dernière cellule au bâtiment sis route de Bray, sur le Budget de l'exercice 2026.

Budget GÉNÉRAL Décision Modificative n°1 – Virement de crédits Honoraires architecte Bâtiment Route de Bray

	Imputation	Nature	Montant
Dépenses	Article 2135	Install. générales, Agencements	+ 25 000
	Opération 10027	Bâtiment Rue Croix Brouillard	

Dépenses	Article 2135 Opération 10003	Install. générales, Agencements Acquisitions de biens divers	- 25 000
-----------------	---------------------------------	---	----------

Accord à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

IX DÉSIGNATION DU JURY CRIMINEL 2027

Il est procédé à la désignation de 3 candidats au Jury Criminel 2027 par tirage au sort sur les listes électorales de la Commune.

X AFFAIRES DIVERSES

Délégations :

Le Maire rappelle que, conformément à l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée Municipale, par délibération n° 2026/00015 du 22 mars 2026, lui a délégué un certain nombre de ses compétences. Dans le cadre de cette délégation et conformément à l'article L. 2122.23 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rendra compte des décisions prises depuis le 1^{er} avril 2026 :

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

La Secrétaire,



Géraldine NIBAULT,

Longueville, le 7 mai 2026

Le Maire,

Philippe FORTIN.



Pensée citoyenne :

*« L'éducation à la non-violence
passe par la non-violence de l'éducation. »*